

**Assemblée générale**

Distr. générale
10 avril 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Points 146 et 154 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies****Financement de la Mission intégrée
des Nations Unies au Timor-Leste****Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
et projet de budget pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2010/11	206 311 600 dollars
Dépenses de 2010/11	190 145 100 dollars
Solde inutilisé de 2010/11	16 166 500 dollars
Crédit ouvert pour 2011/12	196 077 500 dollars
Dépenses prévues pour 2011/12 ^a	194 011 600 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2011/12	2 065 900 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2012/13	160 218 200 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2012/13	160 218 200 dollars

^a Prévisions au 31 janvier 2012 (voir annexe I).



I. Introduction

1. **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et a formulé aux paragraphes ci-après, le cas échéant, des observations et recommandations supplémentaires.**

2. Le rapport du Comité consultatif sur les questions qui concernent les opérations de maintien de la paix en général est publié sous la cote A/66/718. Dans le présent rapport, le Comité consultatif ne traite que des ressources de la MINUT et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général relatives à la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/711), le Comité consultatif a tenu compte des renseignements sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurant dans le document A/65/5 (Vol. II), qui font l'objet du chapitre V du projet de budget, ainsi que des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 30 juin 2011 (A/66/5 (Vol. II), chap. II) (voir par. 53 ci-après). D'autre part, le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2011 a été publié sous la cote A/66/719. **Le Comité consultatif continue de souligner l'importance des conclusions du Comité des commissaires aux comptes, dont il réaffirme que les recommandations doivent être appliquées dans les délais indiqués par le Secrétaire général.**

4. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUT est donnée à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

5. Dans sa résolution 64/276, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, un crédit de 206 311 600 dollars (montant net : 196 837 000 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission. Les dépenses engagées au cours dudit exercice ont atteint 190 145 100 dollars (montant net : 180 676 100 dollars), le montant brut du solde inutilisé s'élevant à 16 166 500 dollars (montant net : 16 160 900 dollars), soit 7,8 % du montant du crédit ouvert. On trouvera une analyse des écarts au chapitre IV du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/609).

6. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à ce qui suit :

a) Police des Nations Unies (4 192 700 dollars, soit 9,1 %) : un taux de vacance moyen (11,3 %) plus élevé que celui prévu dans le budget (5 %); des dépenses moins importantes que prévu au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement des agents de police découlant de l'affrètement de vols charters, et

l'absence de demande d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité;

b) Unités de police constituées (1 791 400 dollars, soit 10,7 %) : une réduction des dépenses au titre de l'affrètement par rapport aux prévisions budgétaires, obtenue en faisant voyager ces unités et les policiers des Nations Unies sur les mêmes vols; une réduction des dépenses au titre des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, et la non-utilisation du montant prévu pour le transport du matériel;

c) Personnel recruté sur le plan international (1 959 100 dollars, soit 2,9 %) : des dépenses communes de personnel inférieures aux prévisions budgétaires, ces dernières ayant été établies en l'absence de données antérieures, à la suite de l'introduction des conditions d'emploi harmonisées en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale; les économies ont été en partie annulées par des dépenses imprévues au titre des indemnités de subsistance (missions) versées au personnel d'autres missions provisoirement affecté à la MINUT;

d) Installations et infrastructures (2 015 800 dollars, soit 14,7 %) : des économies, par rapport aux prévisions budgétaires, réalisées au titre des services contractuels d'entretien en raison de l'organisation d'appels d'offres pour les services requis et d'une réduction des dépenses au titre de l'élimination des déchets produits par la Mission, qui a utilisé pour ce faire ses propres incinérateurs plutôt que des services contractuels; un solde inutilisé du fait que les services de sécurité pour les résidences ont été comptabilisés ailleurs et que moins de postes de police que prévu ont engagé des gardes de sécurité; des économies par rapport aux prévisions budgétaires au titre des frais de papeterie et autres fournitures de bureau, rendues possibles grâce au renforcement des mesures de contrôle interne;

e) Communications (1 835 300 dollars, soit 29,6 %) : non-remplacement de matériel et réduction des stocks de pièces détachées, effectués en vue de la transition, et sous-utilisation des crédits prévus au titre des services d'appui aux communications, due au fait que moins de membres du personnel contractuel que prévu se sont prévalus de leur droit aux congés.

7. Les économies réalisées ont été en partie annulées par des dépassements au titre du personnel recruté sur le plan national (956 900 dollars, soit 9,9 %), qui s'expliquent par l'application du barème révisé des traitements applicables à ce personnel, qui est entré en vigueur le 1^{er} février 2010 et qui n'avait pas été pris en compte dans le budget établi pour l'exercice en raison du moment où celui-ci a été élaboré, le reclassement de 198 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de 47 postes d'administrateur recruté sur le plan national, ainsi que des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu imputables à l'augmentation des contributions à la Caisse des pensions, des cotisations à l'assurance maladie et des indemnités pour charge de famille.

8. On trouvera aux paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/711), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget (A/66/609) au titre de divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 7 mars 2012, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUT depuis sa création s'établissait à 1 070 967 000 dollars. Il a été en outre signalé que le montant incluait une somme de 68,7 millions, qui était due 30 jours après la date d'émission des avis de mise en recouvrement, le 29 février 2012. Les paiements reçus au 7 mars 2012 s'élevaient à 970 460 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 100 507 000 dollars. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a demandé à maintes reprises que tous les États Membres s'acquittent de leurs contributions statutaires intégralement, ponctuellement et sans conditions (voir résolution 65/293 de l'Assemblée générale)¹.**

10. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 5 mars 2012, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 13,3 millions de dollars, montant qui comprend une avance de 17 millions de dollars prélevée sur les soldes de trésorerie d'opérations terminées. Si l'on considère qu'il faut une réserve de trésorerie de trois mois de fonctionnement, soit 45 877 000 dollars (sans compter les montants à rembourser aux pays fournisseurs d'effectifs de police), le déficit de trésorerie de la Mission s'élevait à 32 577 000 dollars à la même date. Il a également été signalé que le solde disponible n'était pas suffisant pour faire face à la prochaine échéance de remboursement des pays fournisseurs d'effectifs de police, en mars 2012. **Le Comité consultatif relève avec préoccupation que des avances ont été prélevées sur les soldes de trésorerie d'opérations terminées pour préserver les liquidités de la Mission. Il relève en outre que le solde de trésorerie est inférieur au montant de la réserve de trésorerie de trois mois de fonctionnement, qui doit permettre de rembourser ponctuellement les sommes dues aux pays fournisseurs d'effectifs de police. Le Comité compte que cette situation fera l'objet d'un suivi rigoureux.**

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2011, une somme estimative de 2 317 000 dollars était due aux pays fournisseurs d'effectifs de police. Il a été signalé que les demandes d'indemnisation reçues jusqu'en août 2011 avaient été réglées et que le montant des sommes dues représentait celui des demandes reçues après août 2011. Il a également été signalé qu'outre l'arriéré de 2011, il restait à acquitter un montant de 553 206 dollars au titre des demandes correspondant à janvier 2012. Le Comité a en outre été informé qu'au 31 décembre 2011, un montant estimatif de 2 645 000 dollars, représentant des demandes reçues après juin 2011, était dû au titre du matériel appartenant aux contingents. L'on a également expliqué qu'à cette date, quatre demandes d'indemnisation à la suite d'un décès pour cause d'invalidité, d'un montant de 126 000 dollars, avaient été réglées depuis le début de la Mission, et deux demandes d'un montant estimatif de 70 000 dollars étaient encore en instance. **Le Comité consultatif compte que tout sera fait pour régler dans les plus brefs délais les sommes dues aux pays fournisseurs d'effectifs de police et celles dues au titre du matériel appartenant aux contingents.**

¹ Voir également les résolutions 64/243, 62/236, 56/253 et 54/249.

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2012, les chiffres de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 concernant l'occupation des postes de la MINUT s'établissaient comme suit :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	34	33	3
Police des Nations Unies	790	696	12
Unités de police constituées	490	489	7
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	421	379	10
Personnel recruté sur le plan national	1 011	877	13
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	7	5	29
Personnel recruté sur le plan national	10	4	60
Volontaires des Nations Unies	279	259	7

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le taux de vacance moyen pour la période de sept mois close le 31 janvier 2012 était de 24,4 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 11,7 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 24,3 % pour les Volontaires des Nations Unies, de 49 % pour le personnel temporaire recruté sur le plan international et de 82,9 % pour le personnel temporaire recruté sur le plan national. Il a été signalé que les efforts consentis pour pourvoir les postes clefs n'avaient généralement pas abouti parce qu'ils offraient des perspectives peu attrayantes au vu de la liquidation prévue de la Mission. De surcroît, le taux de rotation du personnel recruté sur le plan national était élevé, beaucoup de ses membres prenant un emploi sur le marché local ou partant à l'étranger pour y faire des études. **Tout en constatant les difficultés qu'il y a à attirer de nouvelles recrues en raison de la liquidation prévue de la MINUT, le Comité consultatif exhorte la Mission à redoubler d'efforts pour pourvoir les postes vacants.**

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste de sept postes d'agent recruté sur le plan international qui, au 31 janvier 2012, étaient vacants depuis une année ou plus. Dans la liste figuraient 1 poste d'officier supérieur de police (P-5), 1 poste d'observateur électoral (P-4) et 5 postes P-3 – fonctionnaire du budget, fonctionnaire des finances, chef de l'informatique, spécialiste de questions d'environnement et fonctionnaire des commissions d'enquête. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les postes P-5 et P-4 et le poste de spécialiste des questions d'environnement (P-3) avaient été pourvus, tandis qu'il avait été proposé de supprimer les deux postes P-3 de fonctionnaire des finances et de chef de l'informatique. Il a été signalé que les fonctions afférentes au poste de fonctionnaire du budget (P-3) étaient assurées par du personnel temporaire en raison des difficultés de recrutement et qu'une offre d'engagement avait été envoyée au candidat retenu pour le poste de fonctionnaire des commissions d'enquête (P-3).

15. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues pour l'exercice, assorti des raisons expliquant les écarts (voir annexe I). Au 31 janvier 2011, les dépenses s'élevaient à 76 144 500 dollars. À la clôture de l'exercice en cours, le montant estimatif des dépenses devrait s'élever à 194 011 600 dollars, contre un montant de 196 077 500 dollars au titre du crédit ouvert, ce qui laisserait un solde inutilisé de 2 065 900 dollars, soit 1,06 %.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

A. Mandat et résultats attendus

16. Par sa résolution 1704 (2006), le Conseil de sécurité a créé la MINUT, qui est une mission de suivi du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste. Par sa résolution 2037 (2012), le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2012 le mandat de la MINUT en maintenant les effectifs actuels autorisés et a fait sien le plan de réduction progressive de ses effectifs, conformément aux souhaits du Gouvernement timorais et à la situation sur le terrain et suivant le bon déroulement des opérations électorales en 2012. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission contribuera à favoriser la sécurité et la stabilité au Timor-Leste, à promouvoir les processus politiques, à renforcer l'état de droit, à affermir la culture de gouvernance démocratique et à stimuler le développement socioéconomique. La mise en œuvre du mandat de la Mission devrait être influencée par la préparation et la tenue des élections législatives de 2012, y compris la formation du nouveau gouvernement ainsi que l'application du Plan commun de transition en 2012 et le transfert des responsabilités de la MINUT aux autres partenaires et parties prenantes. La mise en œuvre intégrale du Plan, qui aboutirait au départ de la Mission, se fonde sur les quatre hypothèses ci-après : stabilité prédominante dans le pays; bon déroulement des élections; formation d'un nouveau gouvernement; et attribution d'un espace politique à l'opposition, conformément aux principes démocratiques.

Plan commun de transition

17. Au paragraphe 10 du projet de budget, le Secrétaire général indique qu'étant donné le maintien de la sécurité et de la stabilité au Timor-Leste, le Gouvernement et la MINUT ont commencé, en septembre 2010, à prévoir le départ de la Mission. Le processus qui doit y conduire est défini dans le Plan commun de transition qui a été conclu par le Président, le Premier Ministre et le Représentant spécial du Secrétaire général, le 19 septembre 2011. Le Plan recense 129 activités assignées à la MINUT dans sept domaines prioritaires (police et sécurité, gouvernance, appui à la mission, justice et droits de l'homme, développement, formation et incidences économiques) qui seront soit menées à bien soit transférées aux autres parties prenantes dans le courant de 2012, en fonction de la situation sur le terrain. **Le Comité consultatif note que le rapport de suivi du Plan commun de transition indique qu'en janvier 2012, 49 % en moyenne des activités planifiées avaient été menées à bien et que 71 % se déroulaient comme prévu.**

18. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le Gouvernement du Timor-Leste et la MINUT avaient élaboré le Plan commun de transition en vue de maintenir durablement les objectifs de paix et de sécurité au

moment où la Mission transférerait progressivement ses responsabilités au Gouvernement. Après avoir répertorié dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats de la MINUT les produits relatifs au renforcement des capacités des partenaires nationaux, le Plan a renforcé ces cadres en définissant de quelle manière les activités pouvaient être menées à bien ou transférées aux partenaires nationaux, bilatéraux et multilatéraux dans l'éventualité de la liquidation de la Mission.

19. S'agissant, par exemple, de la fourniture de conseils techniques et juridiques et de l'encadrement de la Commission de lutte contre la corruption, un des produits figurant dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13 (voir A/66/711, par. 46), il a été indiqué que le Plan commun de transition conserverait l'activité et définirait les transferts de responsabilités à réaliser en cas de liquidation de la Mission. Les autorités nationales et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) auraient la responsabilité du renforcement de la Commission lorsque les activités d'appui assurées par la MINUT cesseraient. Concernant la prestation de conseils aux organes d'administration des élections à propos de la gestion, de l'administration et de la surveillance des élections nationales, si l'appui fourni par la MINUT cessait dans le courant de 2012, il en résulterait une nette réduction des ressources nécessaires et, en conséquence, le Plan a défini les transferts de responsabilités qui permettraient aux autorités nationales de pourvoir aux besoins supplémentaires avec l'appui des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies.

20. Le Comité consultatif prend note de la détermination de la MINUT à mettre en œuvre le Plan commun de transition en partenariat avec les plus hauts responsables du Gouvernement du Timor-Leste, et encourage la Mission à poursuivre son action dans la mesure où les quatre hypothèses demeurent. Il est d'avis que la bonne mise en œuvre du Plan permettra un transfert sans heurt des activités de la Mission et concourra à maintenir durablement les objectifs de paix, de sécurité et d'édification d'institutions nationales solides.

Projet de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national

21. Le Comité consultatif note que l'un des principaux domaines d'action du Plan commun de transition est la formation du personnel timorais par l'intermédiaire du projet de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que le Conseil de sécurité, dans ses résolutions 1912 (2010), 1969 (2011) et 2037 (2012) avait appelé la MINUT à développer les capacités institutionnelles et les ressources humaines afin de permettre aux acteurs nationaux de promouvoir les politiques de développement susceptibles d'instaurer une paix et une stabilité durables, et que le projet de développement des capacités du personnel recruté sur le plan national pouvait notablement y contribuer.

22. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2037 (2012), avait demandé à la MINUT d'aider le Gouvernement du Timor-Leste, entre autres dans son action en faveur de la mise en place de moyens de subsistance durables et de politiques de croissance économique, d'où les moyens investis par la Mission en matière de ressources humaines. Le projet de développement des capacités du personnel recruté sur le plan national a eu par conséquent un effet positif immédiat, à savoir, l'amélioration des compétences et des résultats de quelque 800 membres du personnel recruté sur le plan national alors qu'ils étaient toujours employés par la

Mission, et la création d'un marché national de main-d'œuvre qualifiée appelée à travailler dans les institutions nationales et internationales, ce qui permettra de poursuivre les efforts de consolidation de la paix après la liquidation de la Mission. À cet égard, le Comité consultatif note l'information figurant au paragraphe 88 du rapport du Secrétaire général, selon laquelle 5 151 membres du personnel recruté sur le plan national ont été formés durant l'exercice 2010/11, il est prévu que 2 568 autres le soient durant l'exercice 2011/12 et il est proposé d'en former 1 664 durant l'exercice 2012/13. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que chaque module de formation achevé avait été pris en compte séparément; il s'ensuit que les données reflètent la totalité des modules de formation interne ou externe suivis par les 800 membres du personnel recruté sur le plan national.

23. Le Comité consultatif a également été informé, comme suite à ses questions, que les objectifs et l'étendue du projet de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national avaient été partiellement définis à l'aide d'une analyse des besoins en formation conduite durant l'exercice 2009/10. Par la suite, l'étendue du projet avait été revue en fonction des nécessités liées à la période de transition et à la réduction des effectifs de la Mission, avec le souci d'atténuer les effets de son départ définitif sur l'emploi et le secteur industriel du pays. Il a été indiqué que le Programme visait à transmettre les compétences nécessaires à l'évolution de carrière des personnes employées dans les quatre groupes professionnels les plus importants, à savoir le personnel administratif, le personnel technique, le personnel d'assistance aux services linguistiques et les administrateurs recrutés sur le plan national. Le Programme a offert, entre autres possibilités, des formations dans les domaines suivants : langues, en particulier anglais, tetum et portugais; aptitude à la communication; compétences administratives et en gestion; compétences en informatique; mentorat et accompagnement de carrière; perfectionnement (par exemple, traduction et interprétation); savoir-faire technique et professionnel; et formation interdisciplinaire aux fins de l'échange d'emplois. Lors de l'examen du rapport du Secrétaire général, le Comité a appris que 88 % du personnel recruté sur le plan national avait jusque-là bénéficié du Programme.

24. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que la majorité du personnel qui avait été formé dans le cadre du programme travaillait toujours pour la Mission et qu'il resterait à son service jusqu'à la fin de son mandat. En conséquence, il était nécessaire d'attendre le départ de la Mission avant d'évaluer pleinement les retombées positives du programme. Néanmoins, le Comité a su qu'un spécialiste des meilleures pratiques suivait le parcours accompli par le personnel recruté sur le plan national qui avait déjà quitté la Mission. Trente-trois personnes appartenant à cette catégorie avaient déjà quitté la Mission durant l'exercice en cours, la majorité d'entre elles pour poursuivre des études, principalement en Indonésie, alors qu'un nombre plus réduit avait été recruté dans le secteur public ou une autre organisation internationale.

25. Le Comité consultatif salue les efforts déployés par la MINUT pour renforcer les compétences du personnel recruté sur le plan national en lui offrant une formation susceptible d'accroître ses chances d'accéder à un emploi, une fois le mandat de la Mission achevé.

B. Ressources nécessaires

26. Le montant de l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 160 218 200 dollars, soit une réduction de 35 859 300 dollars (18,3 %) en chiffres bruts par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2011/12 (196 077 500 dollars). Le Comité consultatif note que, si l'on compare le montant du projet de budget au montant des dépenses prévues pour l'exercice 2011/12 (194 011 600 dollars) (voir par. 15 plus haut), la réduction proposée s'élève à 33 793 400 dollars. Cette réduction correspond principalement à la diminution des ressources prévues au titre de la Police des Nations Unies (4 363 300 dollars), du personnel recruté sur le plan international (11 437 400 dollars), des Volontaires des Nations Unies (3 056 400 dollars) et des transports aériens (11 238 600 dollars), partiellement compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (285 800 dollars). Les ressources financières nécessaires et une analyse des variations figurent aux sections II et III, respectivement, du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/66/711).

27. Le projet de budget doit couvrir le déploiement de 34 observateurs militaires, 1 280 membres de la Police des Nations Unies (790 policiers et 490 membres d'unités de police constituées), 371 agents recrutés sur le plan international (dont 19 occupent un emploi de temporaire), 939 agents recrutés sur le plan national (dont 12 occupent un emploi de temporaire) et 270 Volontaires des Nations Unies.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	34	34	–
Police des Nations Unies	790	790	–
Unités de police constituées	490	490	–

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

28. Le projet de budget permet de financer le maintien de l'effectif autorisé de policiers des Nations Unies, de membres des unités de police constituées et de militaires au même niveau qu'en 2011/12, les dépenses prévues au titre du personnel militaire et de police pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élevant à 50 003 900 dollars, soit 5 845 500 dollars (10,5 %) de moins par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12. La réduction proposée résulte principalement de l'application de coefficients délais de déploiement de 2 %, 10 % et 3 %, respectivement, pour les observateurs militaires, la Police des Nations Unies et les unités de police constituées pour l'exercice 2012/13 alors qu'un déploiement intégral était prévu pour l'exercice 2011/12; du recours à des vols affrétés pour le transport des membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées; et de la baisse des crédits prévus pour le versement d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité aux observateurs militaires, aux membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées compte tenu des dépenses effectuées à ce titre par le passé (A/66/711, par. 91 à 93).

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12</i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	421	352	(69)
Personnel recruté sur le plan national	1 011	927	(84)
Volontaires des Nations Unies	279	270	(9)
Emplois de temporaire	17	31	14
Total	1 728	1 580	(148)

29. Le projet de budget tient compte d'une diminution de 69 postes d'agent recruté sur le plan international, de 84 postes d'agent recruté sur le plan national et de 9 postes de Volontaire des Nations Unies, partiellement compensée par une augmentation nette de 14 emplois de temporaire (12 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan international et 2 emplois d'agent des services généraux recrutés sur le plan national). La réduction d'effectifs touche principalement : le personnel du Bureau du chef de la police qui s'occupe du secteur de la sécurité, étant donné qu'avec le transfert des responsabilités de maintien de l'ordre à la police nationale du Timor-Leste, la police de la MINUT se concentre non plus sur les activités de police mais sur le renforcement des capacités (voir A/66/711, par. 44); et la composante appui en raison de l'application du Plan commun de transition et de la stratégie de la Mission visant à réduire globalement les dépenses (voir A/66/711, par. 61).

30. Les dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élèvent à 75 462 000 dollars, soit 14 800 100 dollars (16,4 %) de moins par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12. Cette réduction s'explique principalement par ce qui suit :

a) Personnel recruté sur le plan international (11 437 400 dollars) : la suppression de 55 postes d'agent recruté sur le plan international et la transformation de 14 postes d'agent recruté sur le plan international en emplois de temporaire pour la durée du cycle électoral qui prend fin en décembre 2012;

b) Volontaires des Nations Unies (3 056 400 dollars) : la suppression de 9 postes de Volontaire des Nations Unies et de 131 autres d'ici au 31 décembre 2012 une fois le processus électoral terminé en décembre 2012.

31. Cette réduction est en partie compensée par l'augmentation des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) due à la création de 16 emplois de temporaire (1 D-1, 7 P-4, 3 P-3, 3 emplois d'agent du Service mobile et 2 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national) pour une durée de six mois afin d'appuyer le processus électoral (voir par. 33 ci-après).

Recommandations concernant les postes

32. Compte tenu de l'examen, effectué par la Mission, des effectifs dont elle a besoin pour contribuer au succès des élections et conformément au Plan commun de transition, le Secrétaire général propose une réduction nette de 148 postes et emplois de temporaire (création de 16 postes et emplois de temporaire et suppression de 164 postes et emplois de temporaire) pour la MINUT comme exposé dans les

paragraphe ci-après. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la MINUT sont récapitulées à l'annexe II du présent rapport.

Nouveaux emplois de temporaire

33. Le Secrétaire général propose de créer 16 emplois de temporaire qui seront financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit :

a) Au Bureau de la communication et de l'information (composante 1, processus politique) : un emploi de temporaire (D-1) issu de la transformation du poste de chef de section, dont le titulaire remplira la même fonction jusqu'à la fin des élections. Cet emploi sera supprimé le 31 octobre 2012 (A/66/711, par. 34);

b) Au Bureau du chef de la police (composante 2, secteur de la sécurité et état de droit) : deux emplois de temporaire (P-4) issus de la transformation d'un poste de fonctionnaire de l'administration (P-4) et d'un poste de spécialiste des affaires civiles (P-4), étant donné que la MINUT se concentre non plus sur les activités de police mais sur le renforcement des capacités. Ces emplois seront supprimés le 31 octobre 2012 (A/66/711, par. 44);

c) Au Bureau du chef de la police (composante 2, secteur de la sécurité et état de droit) : deux emplois de temporaire (P-3) issus de la transformation d'un poste de conseiller pour les questions de police (police de proximité) (P-3) et d'un poste de spécialiste de la planification (P-3) pour les raisons indiquées ci-dessus. Ces emplois seront également supprimés le 31 octobre 2012 (A/66/711, par. 44);

d) Au Bureau de l'officier de liaison en chef (composante 2, secteur de la sécurité et état de droit) : deux emplois de temporaire (agents des services généraux recrutés sur le plan national) issus de la transformation de deux postes d'assistant aux services linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) compte tenu de la réduction du rôle du Groupe de liaison militaire. Ces emplois seront supprimés le 31 octobre 2012 (A/66/711, par. 45);

e) Au Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique (composante 3, gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires) : cinq emplois de temporaire (P-4) issus de la transformation de cinq postes de spécialiste de la gouvernance (P-4), puisque la MINUT prévoit de conserver un petit effectif lié aux élections pour superviser le processus de transfert des responsabilités aux autorités nationales. Ces emplois seront supprimés le 31 décembre 2012 (A/66/711, par. 51 et 52);

f) Au Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique (composante 3, gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires) : un emploi de temporaire (P-3) issu de la transformation d'un poste de spécialiste de la gouvernance (P-3) pour les raisons indiquées ci-dessus. Cet emploi sera également supprimé le 31 décembre 2012 (A/66/711, par. 51 et 52);

g) Au Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique (composante 3, gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires) : trois emplois de temporaire (agent du Service mobile) issus de la transformation de deux postes d'assistant en informatique (agents du Service mobile) et d'un poste d'assistant en logistique (agent du Service mobile) pour les raisons indiquées ci-dessus. Ces emplois seront également supprimés le 31 décembre 2012 (A/66/711, par. 51 et 52).

Postes et emplois de temporaire supprimés

34. Le Secrétaire général propose de supprimer les 164 postes et emplois de temporaire suivants :

- a) Au titre de la direction exécutive et de l'administration : quatre postes et un emploi de temporaire (A/66/711, par. 23 à 28);
- b) Au titre de la composante 1 (processus politique) : neuf postes (A/66/711, par. 32 à 36);
- c) Au titre de la composante 2 (secteur de la sécurité et état de droit) : 42 postes (A/66/711, par. 42 à 45);
- d) Au titre de la composante 3 (gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires) : 15 postes et 1 emploi de temporaire (A/66/711, par. 52 à 57);
- e) Au titre de la composante 4 (appui à la mission) : 83 postes et 9 emplois de temporaire (A/66/711, par. 64 à 81).

35. Selon le paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général, 158 autres postes et emplois de temporaire seraient supprimés le 31 décembre 2012. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que ce nombre concernait 27 emplois de temporaire (1 D-1, 7 P-4, 6 P-3, 3 emplois d'agent du Service mobile, 5 emplois d'administrateur recruté sur le plan national et 5 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et 131 postes de Volontaire des Nations Unies. Les nouveaux emplois de temporaire mentionnés au paragraphe 33 ci-dessus sont compris dans ce nombre.

36. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au tableau d'effectifs de la MINUT.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2011/12</i>	<i>Montant proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
49 966 000	34 752 300	(15 213 700)

37. Le montant prévu des dépenses opérationnelles à financer pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (34 752 300 dollars) est inférieur de 15 213 700 dollars, soit 30,4 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12. Cette diminution s'explique par la réduction générale des activités du fait de la mise en œuvre du Plan commun de transition, à la fin du cycle électoral, qui est prévue pour décembre 2012, et à la stratégie de la Mission visant à réaliser des économies globales au cours de l'exercice.

Voyages

38. Les dépenses prévues au titre des voyages pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 2 812 100 dollars, soit une diminution de 1 991 600 dollars (41,5 %), par rapport au crédit ouvert pour l'exercice précédent. D'après le Secrétaire général, cette diminution est essentiellement imputable à une réduction des voyages aux fins de consultations politiques et de coordination du soutien logistique, et aux mesures

prises par la Mission pour limiter le nombre de voyages. Il a en outre été indiqué que cette variation était également due à l'accent mis sur l'organisation de formations sur place pour le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, permettant ainsi de réduire le nombre de voyages effectués à l'extérieur de la zone de la Mission. **Le Comité consultatif salue les efforts que la Mission continue de déployer pour limiter les frais de voyage.**

Ratios concernant les véhicules et le matériel informatique

39. Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis au sujet du projet de budget, que le rapport entre les véhicules et le matériel informatique d'une part et le personnel d'autre part a dépassé les ratios standard. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, s'agissant des véhicules, la variation des ratios en ce qui concerne les observateurs militaires, la Police des Nations Unies et le personnel civil était due au fait que les effectifs généraux de la Mission avaient été réduits sans que le parc automobile ait été ajusté en conséquence. Il a également été indiqué que la moyenne d'âge des véhicules de transport léger de passagers étant de 4,66 ans, la Mission les considérait vétustes, puisque la durée de vie utile normale était de 6 ans dans des conditions difficiles. S'agissant du matériel informatique, le Comité note que le ratio est de 1,7 pour le personnel recruté sur le plan national, contre 2,5 pour le ratio standard; et de 1,6 pour la Police des Nations Unies, contre 2,0 pour le ratio standard. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'idéal aurait été de transférer les ressources excédentaires vers d'autres missions, mais que la position géographique isolée de la MINUT et la vétusté du parc automobile rendaient cette option peu rentable. **Le Comité consultatif constate que la position géographique isolée de la MINUT est un obstacle au transfert des véhicules et du matériel informatique excédentaires vers d'autres missions. Il constate également que la majorité des missions de maintien de la paix utilisent des véhicules avec conduite à gauche, ce qui limite l'intérêt que pourraient représenter les véhicules avec conduite à droite de la MINUT. Cela dit, le Comité invite la Mission à étudier d'autres mesures pour réduire les ressources excédentaires, notamment en les vendant sur le marché local, de façon à limiter leurs dépenses opérationnelles.**

Transport aérien

40. Les dépenses prévues au titre du transport aérien pour l'exercice 2012/13 (9 213 800 dollars) sont inférieures de 11 238 600 dollars (soit 55 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice précédent, du fait essentiellement qu'aucun montant n'a été inscrit au budget pour des avions et que 2 des 4 hélicoptères n'ont été inscrits au budget que pour 62 jours, le temps de couvrir les élections. Le Comité a été informé qu'en raison de cette diminution, aucune ressource ne serait demandée au titre des droits d'atterrissage et des redevances de manutention au sol ou de la location d'avions, et des dépenses moindres seront prévues au titre des carburants et lubrifiants.

41. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que pendant l'exercice 2011/12, la MINUT avait inscrit au budget 4 hélicoptères (3 appareils utilitaires et 1 spécialisé pour les opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire aérienne) et 2 avions, dont seulement 1 a été effectivement déployé. S'agissant de l'utilisation mensuelle des moyens aériens de la Mission pour

l'exercice 2010/11, le Comité a été informé qu'en moyenne, seulement 15 % des vols d'avions et 41,4 % des vols d'hélicoptères avaient été utilisés à pleine capacité. Il a été indiqué que tous les vols spéciaux, dont les évacuations sanitaires ou les évacuations sanitaires primaires, les opérations de recherche et de sauvetage, l'évacuation des restes humains, le déploiement de la Police des Nations Unies, l'appui au Gouvernement, les vols de reconnaissance, le transport des personnalités, le transport de fret spécial, le déploiement des forces de police d'intervention rapide, les secours en cas de catastrophe naturelle et les opérations humanitaires, étaient considérés comme une utilisation à pleine capacité des moyens aériens. Il a également été indiqué que la réduction de la charge utile s'expliquait par les fluctuations du transport de personnes, qui était lié aux activités opérationnelles saisonnières et aux cycles des congés de détente. Toutefois, pour assurer la constance et la régularité du transport de personnes et des services du courrier et de la valise diplomatique, les vols ont été maintenus.

Questions diverses

Gains d'efficacité et mesures visant à atténuer l'impact de la Mission sur l'environnement

42. Les mesures concernant les gains d'efficacité figurent à la section II.C du projet de budget et comprennent des initiatives telles que le lancement d'une déclaration d'accident standardisée pour les enquêtes sur les accidents de la route, ce qui a permis de réduire les heures de travail et la paperasserie; la réduction de la consommation de carburant pour groupe électrogène grâce au raccordement du quartier général de la Mission au réseau électrique national; l'utilisation de formulaires en ligne pour les procédures administratives grâce à l'application Field Support Suite; la réduction des besoins en carburant grâce à l'instauration chaque week-end d'une journée sans véhicule dans la zone de la Mission, ce qui a permis d'économiser 1 800 litres de carburant par jour.

43. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au-delà de ces mesures d'économies, la Mission avait réduit de 30 % le nombre moyen d'accidents de la route par mois, qui est passé de 54 par mois au cours de l'exercice 2010/11 à 38 par mois en 2011/12. Le Comité a également été informé que les mesures prises comprenaient des cours obligatoires de conduite défensive de base pour tous les nouveaux arrivants; la mise en place d'un comité consultatif pour les questions de sécurité routière chargé d'examiner les accidents; l'établissement de rapports mensuels sur les excès de vitesse grâce au système CarLog et l'imposition de sanctions strictes à l'encontre des auteurs d'infractions; des campagnes régulières de sécurité routière prônant l'utilisation sûre et économique des véhicules de la Mission; l'application d'une politique de tolérance zéro contre la conduite en état d'ivresse; l'abaissement de 45 à 35 kilomètres/heure de la limite de vitesse autorisée dans les agglomérations; et des communications mensuelles sur les techniques de conduite défensive adressées à l'ensemble du personnel. **Le Comité consultatif salue les efforts déployés pour promouvoir la sécurité routière et réduire les accidents de la route.**

44. À sa demande, le Comité consultatif a obtenu la liste actualisée des mesures mises en œuvre pour atténuer l'impact de la Mission sur l'environnement depuis la création du comité de l'environnement de la MINUT en 2008. Il s'agissait, notamment, du retrait des sacs en plastique de l'économat et de la cafétéria de la

Mission; du réglage des thermostats des climatiseurs à un niveau de température économique équivalent à 26 °C et de l'arrêt obligatoire des appareils après les heures de travail; de l'impression recto verso pour économiser le papier; de la collecte, par une organisation non gouvernementale, des bouteilles et des boîtes de conserve à recycler, et du papier déchiqueté pour en faire des briquettes de cuisson; l'achat de papier d'impression recyclé; une réduction à la livraison de 15 % des stocks demandés à titre de « prime verte »; et la participation de la Mission au nettoyage des plages et aux activités menées à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement.

45. Le Comité consultatif a également été informé qu'avec le recrutement d'un spécialiste des questions d'environnement, l'attention serait portée sur la formulation et l'application d'un plan de gestion de l'environnement en prévision du départ de la Mission. Ce plan prévoit les objectifs suivants :

- a) Fixer des objectifs et des points de repère pour appuyer les activités en cours et s'assurer que les menaces écologiques sont prises en compte lors de la remise des terres et du matériel, et du retrait des sites occupés par la MINUT;
- b) Établir des protocoles sur l'environnement concernant, notamment, les eaux usées, les déchets solides et dangereux, la pollution atmosphérique, les ressources naturelles, et élaborer des procédures opérationnelles permanentes correspondantes pour la liquidation de la Mission;
- c) Renforcer les efforts en cours et faire mieux connaître, au moyen de réunions d'information, de formations et de communications, les politiques et les directives environnementales du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix;
- d) Développer un système d'information de gestion des déchets basé sur un système d'information géographique pour le suivi et la prise de décisions en matière de protection de l'environnement;
- e) Établir un dialogue intersectoriel avec le système des Nations Unies, la communauté internationale et les partenaires du pays hôte pour formuler le plan de gestion de l'environnement.

46. Le Comité consultatif salue les mesures d'économies et les mesures mises en œuvre pour atténuer l'impact de la Mission sur l'environnement. Il est d'avis que ces mesures pourraient être reproduites dans d'autres missions, s'il y a lieu.

Groupe de travail chargé de préparer la liquidation de la Mission

47. Le Comité consultatif rappelle que la Mission avait, en 2010, mis en place un groupe de travail chargé de préparer sa liquidation afin d'examiner la méthodologie et le calendrier de cession des biens. Pendant l'examen du projet de budget, le Comité a été informé que le groupe passait en revue les biens détenus par la Mission, maintenait les inventaires au niveau optimal et élaborait des plans de cession des actifs en prévision de la décision du Conseil de sécurité de mettre fin au mandat de la Mission. Les recommandations du groupe de travail ont été examinées par le Comité de direction du budget de la Mission, constitué de tous les chefs des composantes de la Mission, sous la supervision générale du Chef de mission. **Rappelant la recommandation que le Comité des commissaires a faite à toutes**

les missions en cours, à savoir élaborer, dès leur création, un plan de liquidation (A/66/5 (Vol. II), par. 181), le Comité consultatif note l'initiative prise par la MINUT de formuler une stratégie de liquidation et l'encourage à s'inspirer de l'expérience d'autres missions récemment liquidées pour la mettre en œuvre.

Incidences de la stratégie globale d'appui aux missions

48. Ayant demandé des précisions sur les incidences, s'il y a lieu, de la stratégie globale d'appui aux missions sur les opérations de la Mission, le Comité consultatif a été informé que la MINUT avait bénéficié de la standardisation et de l'amélioration des procédures rendues possibles par le Centre de services régional, notamment en ce qui concerne la création de plates-formes en ligne pour le traitement des procédures de routine. Cette évolution avait donné lieu à des gains d'efficacité pris en compte dans le projet de budget. Le Comité a également été informé que la MINUT continuerait de compter sur le Centre de services mondial de Brindisi (Italie) pour fournir l'appui spécialisé requis pour la liquidation de la Mission. Il a été indiqué, toutefois, qu'en raison de son isolement géographique et du décalage horaire avec les autres missions de maintien de la paix et le Siège de l'ONU, la MINUT n'avait pas pleinement profité de certains aspects de la stratégie tels que la mise en commun de leurs ressources par plusieurs missions proches pour constituer un centre de services régional.

Synergies avec d'autres entités des Nations Unies

49. Ayant demandé des précisions sur les économies découlant du statut de mission intégrée de la MINUT, le Comité consultatif a été informé que l'intégration des ressources et des approches de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies au Timor-Leste avait permis de rationaliser l'action des Nations Unies dans les domaines d'intérêt commun, entraînant une réduction des dépenses opérationnelles et permettant des approches complémentaires pour l'exécution des programmes, grâce aux atouts comparatifs. Le Comité a été informé également que l'équipe des Nations Unies pour l'appui électoral, créée en 2008, comprenait le personnel et les activités du projet lancé par le Programme des Nations Unies pour le développement à l'appui du cycle électoral du Timor-Leste, et de l'équipe consultative pour les questions électorales du Groupe de l'appui à la gouvernance démocratique.

50. Le Comité consultatif a également été informé que le personnel de la MINUT et du PNUD travaillait dans le cadre d'une structure unifiée pour apporter un appui dans les domaines du droit, de l'éducation des électeurs, de l'informatique, de la gestion, de la conception graphique, de la logistique et de la planification électorale. Cette utilisation du savoir-faire institutionnel a permis non seulement à chaque organisation de réaliser des économies mais aussi de réduire les doublons. Il a également été indiqué que les autorités nationales avaient progressivement renforcé leurs capacités pour prendre les rôles grâce à l'initiative « Unis dans l'action », permettant ainsi à la Mission de réduire son concours pendant les élections de 2012 et de ne déployer que 130 Volontaires des Nations Unies au lieu de 430 comme lors des élections de 2007.

51. Le Comité consultatif a été informé que le Groupe de la problématique hommes-femmes a assumé un rôle consultatif et de coordination en présidant le Groupe de travail thématique sur la problématique hommes-femmes et en prônant

l'intégration de la problématique hommes-femmes aux activités quotidiennes de la Mission. Il a été expliqué que la MINUT réduirait progressivement ses activités à mesure qu'ONU-Femmes assumerait son mandat de coordination. Il a également été expliqué que le Groupe de la problématique hommes-femmes travaillait en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies dans plusieurs domaines d'action relevant directement du mandat de la MINUT, tels que l'application de la législation contre la violence domestique et le soutien de la participation politique des femmes. Des réunions hebdomadaires entre le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident, le Conseiller principal pour l'égalité des sexes et les représentants nationaux d'ONU-Femmes ont permis d'assurer la coordination et de maintenir une vision commune.

52. Le Comité consultatif se réjouit du renforcement de la collaboration entre la MINUT et les autres organismes des Nations Unies, surtout au moment où la Mission se prépare à se retirer du Timor-Leste, en application de la résolution 2037 (2012) du Conseil de sécurité.

Comité des commissaires aux comptes

53. Les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à l'exercice 2009/10 [A/65/5 (Vol. II)] sont présentées à la section V. C du projet de budget. Le Comité consultatif note que la MINUT a approuvé et met en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il est indiqué que la Mission avait demandé l'intervention de la Division des achats au sein du Département de la gestion du Secrétariat dans ses négociations avec un fournisseur multinational de carburant à la suite du refus de celui-ci de se conformer aux conditions générales des contrats des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'affaire concernait un seul fournisseur multinational de carburant aviation basé en Australie et que la Division des achats avait eu des problèmes similaires avec le même fournisseur dans d'autres régions géographiques. Le Comité a également été informé que même si la Mission continuait de négocier avec le fournisseur, les services de celui-ci ne seraient plus requis après la suppression prévue des avions, à compter du 1^{er} juillet 2012. **Tout en constatant les problèmes particuliers rencontrés par la MINUT dans le cas d'espèce, le Comité consultatif souligne l'importance de respecter les conditions générales figurant dans les contrats de l'ONU afin de minimiser les risques encourus par l'Organisation.**

IV. Conclusion

54. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sont indiquées au paragraphe 54 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/609). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 16 166 500 dollars et les autres recettes et ajustements, d'un montant de 3 368 400 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

55. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont indiquées au paragraphe 105 du projet de budget (A/66/711). **Compte tenu des observations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que**

l'Assemblée ouvre un crédit d'un montant de 160 218 200 dollars au titre du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, et que le montant de 160 218 200 dollars soit mis en recouvrement, à raison de 13 351 517 dollars par mois, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 décembre 2012.

Documentation

- Exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/609)
- Budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/711)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2011 (A/66/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/743/Add.6)
- Résolution 65/297 de l'Assemblée générale, relative au financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période du 20 septembre 2011 au 8 janvier 2012) (S/2012/43)
- Résolution 2037 (2012) du Conseil de sécurité

Annexe I

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste : dépenses effectives et projections pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2011-31 janvier 2012			1 ^{er} février-30 juin 2012 : projection des dépenses				
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) – (2)	Dépenses (4)	Dépenses effectives + projections (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011 (6) = (1) – (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	Explication des écarts
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	1 670,3	1 034,7	635,6	644,9	1 679,6	(9,3)	(0,6)	Le dépassement prévu tient à l'augmentation du prix des billets d'avion qui doivent être achetés pour la relève.
Contingents	–	–	–	–	–	–	–	
Police des Nations Unies	38 499,6	19 210,1	19 289,5	15 797,2	35 007,3	3 492,3	9,1	Le solde inutilisé prévu s'explique par le fait que le taux moyen effectif de vacance de postes a été de 12 % pour la période du 1 ^{er} juillet 2011 au 31 janvier 2012.
Unités de police constituées	15 679,5	8 166,9	7 512,6	6 934,0	15 100,9	578,6	3,7	Le solde inutilisé prévu tient au fait que des vols seront affrétés pour assurer la relève simultanée des unités de police constituées et des autres policiers, ce qui devrait faire baisser les coûts.
Total partiel	55 849,4	28 411,7	27 437,7	23 376,1	51 787,8	4 061,6	7,3	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	68 262,6	44 513,1	23 749,5	29 427,4	73 940,5	(5 677,9)	(8,3)	Le dépassement prévu s'explique principalement par le taux moyen effectif de vacance de postes, qui est de 8 % pour la période du 1 ^{er} juillet 2011 au 31 janvier 2012 alors qu'un taux de 15 % était prévu dans le budget, ainsi que par des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu en raison des prestations supplémentaires dues au personnel à l'issue de l'harmonisation des conditions d'emploi.

	1 ^{er} juillet 2011-31 janvier 2012			1 ^{er} février-30 juin 2012 : projection des dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) – (2)	Dépenses (4)	Dépenses effectives + projections (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011 (6) = (1) – (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Personnel recruté sur le plan national	9 899,0	6 594,6	3 304,4	4 642,2	11 236,8	(1 337,8)	(13,5)	Le dépassement prévu tient à ce qu'un nouveau barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, promulgué en octobre 2011, est appliqué depuis le 1 ^{er} février 2011.
Volontaires des Nations Unies	10 262,4	7 571,2	2 691,2	4 517,5	12 088,7	(1 826,3)	(17,8)	Le dépassement prévu est principalement dû au fait que 68 Volontaires des Nations Unies supplémentaires ont été déployés pour aider à l'organisation des élections, ainsi qu'à l'augmentation de l'indemnité de subsistance des Volontaires des Nations Unies.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 838,1	404,9	1 433,2	323,9	728,8	1 109,3	60,4	Le solde inutilisé prévu s'explique principalement par le fait qu'un taux de vacance de postes de 57 % est prévu alors que les taux budgétisés étaient de 15 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 11 % pour le personnel recruté sur le plan national, ainsi que par des coûts salariaux effectifs moyens moins élevés que prévu.
Total partiel	90 262,1	59 083,8	31 178,3	38 911,1	97 994,9	(7 732,8)	(8,6)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	383,3	45,1	338,2	330,0	375,1	8,2	2,1	
Voyages	4 803,7	1 312,9	3 490,8	2 163,0	3 475,9	1 327,8	27,6	Le solde inutilisé prévu s'explique par le contrôle rigoureux des voyages qui ne sont autorisés que pour l'exécution des tâches prescrites, pour la participation à des activités de formation obligatoires et pour le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. D'autres réductions des dépenses liées aux voyages s'expliquent par la non-

	1 ^{er} juillet 2011-31 janvier 2012			1 ^{er} février-30 juin 2012 : projection des dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) – (2)	Dépenses (4)	Dépenses effectives + projections (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011 (6) = (1) – (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Installations et infrastructures	11 402,8	7 783,1	3 619,7	3 224,7	11 007,8	395,0	3,5	disponibilité du personnel participant à l'organisation des élections et à d'autres activités urgentes. Le solde inutilisé prévu s'explique par le recours à un contrat clef en main pour les services de nettoyage, qui s'est traduit par une réduction des dépenses relatives aux produits de nettoyage, ainsi que le fait qu'il restait des fournitures de bureau en stock.
Transports terrestres	2 178,0	1 517,4	660,6	1 104,7	2 622,1	(444,1)	(20,4)	Le dépassement prévu tient à l'augmentation du coût des carburants, qui est passé de 0,73 le litre à 1,01 dollar le litre, ainsi qu'à des dépenses supplémentaires correspondant à l'achat de pièces de rechange pour la préparation des véhicules devant être utilisés dans le cadre des élections
Transports aériens	20 452,4	12 485,9	7 966,5	3 351,5	15 837,4	4 615,0	22,6	Le solde inutilisé prévu s'explique principalement par le fait que la Mission a un avion de moins depuis juillet 2011
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–	
Communications	4 105,2	3 234,1	871,1	864,5	4 098,6	6,6	0,2	
Informatique	2 732,6	2 142,9	589,7	527,0	2 669,9	62,7	2,3	
Services médicaux	1 081,1	572,8	508,3	713,8	1 286,6	(205,5)	(19,0)	Le dépassement prévu s'explique par le fait que les services médicaux ont été plus sollicités que prévu et que la consommation de fournitures médicales et de médicaments a donc été plus importante que prévu.
Matériel spécial	233,2	116,0	117,2	119,4	235,4	(2,2)	(1,0)	
Fournitures, services et matériel divers	2 592,9	1 161,4	1 431,5	1 458,6	2 620,0	(27,1)	(1,0)	

	1 ^{er} juillet 2011-31 janvier 2012			1 ^{er} février-30 juin 2012 : projection des dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Dépenses (4)	Dépenses effectives + projections (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	49 965,2	30 371,6	19 593,6	13 857,3	44 228,9	5 736,3	11,5	
Total brut	196 076,7	117 867,1	78 209,6	76 144,5	194 011,6	2 065,1	1,1	
Recettes provenant des contributions du personnel	9 174,0	5 707,4	–	–	5 707,4	3 466,6	37,8	
Total net	186 902,7	112 159,7	78 209,6	76 144,5	188 304,2	(1 401,5)	(0,7)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	
Total	196 076,7	117 867,1	78 209,6	76 144,5	194 011,6	2 065,1	1,1	

Annexe II

MINUT : récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Unité administrative	Nombre de postes ou d'emplois	Classe	Description
Direction exécutive et administration			
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général	-1	AN	Suppression de 1 poste d'agent de sécurité recruté sur le plan national
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de l'appui à la gouvernance, du développement et de la coordination des opérations humanitaires	-1	P-5	Suppression de 1 poste de coordonnateur hors classe
	-1	GN	Suppression de 1 poste d'assistant administratif recruté sur le plan national
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit	-1	GN	Suppression de 1 poste d'assistant administratif recruté sur le plan national
Section des affaires juridiques	-1	VNU	Suppression de 1 poste de juriste adjoint de 1 ^{re} classe (Volontaire des Nations Unies)
Total partiel	-5		
Composante 1 : processus politique			
Bureau des affaires politiques	-1	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste des questions politiques
Bureau de la communication et de l'information	-1	D-1	Transformation du poste de chef de section en emploi de temporaire
	-2	P-4	Suppression de 1 poste de réalisateur d'émissions radiophoniques et de 1 poste de porte-parole
	+1	D-1	Création de 1 emploi de temporaire par transformation du poste de chef de section
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	-1	AN	Suppression de 1 poste de spécialiste de la gestion de l'information recruté sur le plan national
	-1	GN	Suppression de 1 poste d'assistant administratif recruté sur le plan national
Centre d'opérations civilo-militaire	-1	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste des opérations
	-2	AN	Suppression de 2 postes de spécialiste des opérations recruté sur le plan national
Total partiel	-8		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit			
Section de l'appui au secteur de la sécurité	-2	P-4	Suppression de 2 postes de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité
	-1	AN	Suppression de 1 poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité recruté sur le plan national
Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle	-1	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme
	-1	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme
	-1	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1 ^{re} classe)
Bureau du chef de la police	-2	P-4	Transformation de 1 poste de fonctionnaire d'administration et de 1 poste de spécialiste des affaires civiles en emplois de temporaire
	-2	P-3	Transformation de 1 poste de conseiller pour les questions de police et de 1 poste de spécialiste de la planification en emplois de temporaire
	+2	P-4	Création de 2 emplois de temporaires par transformation de 2 postes P-4
	+2	P-3	Création de 2 emplois de temporaire par transformation de 2 postes P-3
	-30	GN	Suppression de 30 postes d'assistant aux services linguistiques recruté sur le plan national
Bureau de l'officier de liaison en chef	-2	GN	Transformation de 2 postes d'assistant aux services linguistiques en emplois de temporaire
	+2	GN	Création de 2 emplois de temporaire par transformation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
Total partiel	-36		
Composante 3 : gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires			
Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique	-1	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste de l'appui à la gouvernance démocratique (décentralisation)
	-5	P-4	Transformation de 5 postes de spécialiste de la gouvernance démocratique en emplois de temporaire
	-1	P-3	Transformation de 1 poste de spécialiste de la gouvernance démocratique en emploi de temporaire

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-3	SM	Transformation de 3 postes du Service mobile (2 d'assistant en informatique et 1 d'assistant en logistique) en emplois de temporaire
	-2	AN	Suppression de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national
	-1	GN	Suppression de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+5	P-4	Création de 5 emplois de temporaire par transformation de 5 postes P-4
	+1	P-3	Création de 1 emploi de temporaire par transformation de 1 poste P-3
	+3	SM	Création de 3 emplois de temporaire par transformation de 3 postes d'agent du Service mobile
Groupe de l'égalité des sexes	-1	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes
	-1	VNU	Suppression de 1 poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (Volontaires des Nations Unies)
Section de l'appui à l'administration de la justice	-1	GN	Suppression de 1 poste d'assistant administratif recruté sur le plan national
Total partiel	-7		
Composante 4 : appui à la Mission			
Bureau du Chef de l'appui à la Mission	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant des commissions d'enquête (agent du Service mobile)
Bureaux administratifs régionaux	-1	GN	Suppression de 1 poste d'assistant administratif recruté sur le plan national
Bureau du Chef des services administratifs	-1	P-4	Suppression de 1 poste de formateur principal
	-1	P-3	Suppression de 1 poste de fonctionnaire d'administration
	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant à la traduction (agent du Service mobile)
Section des finances	-1	P-3	Suppression de 1 poste de fonctionnaire des finances
Section des ressources humaines	-1	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste des ressources humaines (adjoint de 1 ^{re} classe)
	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des achats	-2	SM	Suppression de 2 postes d'assistant aux achats (agent du Service mobile)
	-1	GN	Suppression de 1 poste d'assistant aux achats recruté sur le plan national
Section des services généraux	-1	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste des voyages
	-2	SM	Suppression de 2 postes d'assistant administratif (agent du Service mobile)
	-2	GN	Suppression de 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements recruté sur le plan national et de 1 poste de nettoyeur/assistant à la gestion de camps recruté sur le plan national
Section des services médicaux	-1	P-3	Suppression de 1 poste de médecin
Section des approvisionnements	-1	P-3	Suppression de 1 poste de fonctionnaire de l'approvisionnement
	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant à l'assurance qualité (agent du Service mobile)
	-2	GN	Suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 d'assistant à l'approvisionnement et de 1 d'assistant au service des carburants)
Section de la gestion du matériel	-1	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste du contrôle du matériel et de la gestion des stocks (adjoint de 1 ^{re} classe)
Section des transports	-3	SM	Suppression de 3 postes d'assistant aux transports (agent du Service mobile)
	-8	GN	Suppression de 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (2 d'assistant aux transports, 3 de chauffeur et 3 de mécanicien auto)
	-4	VNU	Suppression de 4 postes de Volontaires des Nations Unies (2 de mécanicien auto et 2 d'assistant aux transports)
Section du contrôle des mouvements	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile)
Section de l'informatique et des communications	-1	P-3	Suppression de 1 poste de chef de la section de l'informatique et des communications
	-13	GN	Suppression de 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 de technicien téléphone, 11 d'assistant informaticien et 1 d'assistant administratif)
Section du génie	-1	P-3	Suppression de 1 poste d'ingénieur civil

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-3	SM	Suppression de 3 postes d'agent du Service mobile (1 d'électricien, 1 de mécanicien groupes électrogènes et 1 d'assistant à la gestion des installations)
	-5	GN	Suppression de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 d'électricien, 2 d'assistant à la gestion des installations, 1 d'assistant à la gestion des équipements et du matériel et 1 de technicien chauffage, ventilation et climatisation)
	-3	VNU	Suppression de 3 postes de Volontaires des Nations Unies (1 de technicien du génie, 1 d'assistant à la gestion des installations et 1 de technicien chauffage, ventilation et climatisation)
Section de l'aviation	-1	SM	Suppression de 1 poste de spécialiste des opérations aériennes (agent du Service mobile)
	-1	GN	Suppression de 1 poste d'assistant aux services de piste recruté sur le plan national
Section de la sécurité	-1	P-3	Suppression de 1 poste d'agent de sécurité
	-1	P-2	Suppression de 1 poste d'agent de sécurité
	-14	SM	Suppression de 14 postes d'agent du Service mobile (9 d'agent de sécurité et 5 de garde du corps)
	-6	GN	Suppression de 6 postes d'auxiliaire de sécurité recruté sur le plan national
Équipe Déontologie et discipline	-1	P-5	Suppression du poste de chef de l'Équipe Déontologie et discipline
	-1	AN	Suppression de 1 poste de spécialiste des question de déontologie et de discipline (administrateur recruté sur le plan national)
	-1	P-2	Suppression de 1 emploi de temporaire de spécialiste des questions de déontologie et de discipline (adjoint de 1 ^{re} classe)
	-1	SM	Suppression de 1 emploi de temporaire d'assistant administratif
Total partiel	-92		
Total	-148		

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

Récapitulatif des modifications par catégorie

Personnel recruté sur le plan international	-69
Personnel recruté sur le plan national	-84
Volontaires des Nations Unies	-9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	
Personnel recruté sur le plan international	+12
Personnel recruté sur le plan national	+2
Total	-148
